

Strasbourg, le 20 août 2012
[files32f_2012.doc]

T-PVS/Files (2012) 32

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
32^e réunion

Strasbourg, 27-30 novembre 2012

Plaintes en attente :

**IMPACTS ECOLOGIQUES D'UN CENTRE
TOURISTIQUE A SAÏDIA
(MAROC)**

RAPPORT DE L'ONG

*Document établi par
Espace de solidarité et de coopération de l'Oriental (ESCO)*

RAPPORT SUR LA SITUATION DU SIBE DE LA MOULOUYA A LA SUITE DE LA MISSION CONSULTATIVE DE RAMSAR

Ce rapport vient à la suite de la tenue de la 31ème réunion du Bureau du Comité Permanent de la Convention de Berne pour décrire la situation écologique du SIBE de la Moulouya et montrer les menaces qui continuent à peser sur son fonctionnement et son avenir à la suite de l'installation d'un méga projet touristique à son voisinage immédiat.

Il vient aussi à la suite de la mission consultative qui a été effectuée par le Secrétariat de Ramsar sur les lieux du 12 au 16 octobre 2010 qui a été couronnée par le rapport N° 71 qui a été validé par les autorités marocaines et publié sur le site web de la Convention Ramsar et qui a mis brillamment en relief le constat des lieux et a formulé de nombreuses recommandations pour tenter de sauver ce site écologique et le préserver. On peut consulter ce rapport très intéressant sur le lien suivant : http://www.ramsar.org/pdf/ram/RAM71_fr_Maroc_Aug11.pdf

Notre ONG ESCO (Espace de Solidarité et de Coopération de l'Oriental) adhère complètement au diagnostic de cette expertise de la mission consultative de Ramsar et nous approuvons entièrement les recommandations qui ont été formulées à cette occasion. Les rares actions menées par la Direction des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification pour répondre à ces recommandations, sont insuffisantes, à notre avis, pour nous rassurer ou justifier la satisfaction qui a été notée par le Délégué du Norvège au près du Comité Permanent de la Convention de Berne.

Dans ce rapport nous allons rappeler le cadre et le constat de l'expertise réalisée par la mission consultative de Ramsar et d'analyser le degré de réponse du Gouvernement Marocain aux recommandations qui ont été proposées dans le cadre de cette mission et citer d'autres dysfonctionnements notés après la mission consultative.

1- Cadre de la mission consultative Ramsar au SIBE de la Moulouya

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un large plan de développement touristique lancé par le Maroc (Plan Azur), un complexe immobilier, dit « projet FADESA », en cours de développement sur la commune de Saïdia et adjacent au site Ramsar, a généré des inquiétudes concernant les impacts possibles des aménagements planifiés (bâtiments, terrains de golf, port de plaisance, extraction de matériaux, prélèvements d'eau dans la Moulouya, menaçant son débit environnemental, canal de protection contre les inondations, traitement et déversement des eaux usées, route de contournement...) sur le site Ramsar de l'embouchure de la Moulouya.

En raison de ces préoccupations, l'Autorité Administrative Ramsar du Maroc a invité le Secrétariat à mener une Mission Consultative Ramsar sur le site de l'embouchure de la Moulouya et la zone en cours de développement (Saïdia) qui peuvent être affectées.

En réponse à cette demande, une Mission consultative Ramsar a été mise sur pied et s'est déroulée du 12 au 16 octobre 2010. Elle s'est composée d'une visite sur le terrain, d'analyses de documents mis à la disposition des consultants, de discussions avec les communautés locales et de rencontres avec des responsables du gouvernement aux niveaux national et local et des administrations concernées, et des ONG locales actives sur le site de la Moulouya.

Il est à noter que notre ONG ESCO a alerté à plusieurs occasions le Secrétariat de Ramsar sur les atteintes et les menaces qui ont été constatées sur le SIBE de la Moulouya à cause du projet de la Station Balnéaire de Saïdia et celui-ci a adressé plusieurs demandes d'explication à son point focal au Maroc. A la suite de ces nombreuses réclamations l'autorité administrative marocaine a décidé d'inviter le Secrétariat de Ramsar pour effectuer une mission consultative pour s'enquérir de la situation de cette zone humide.

2- Constat de l'expertise de Ramsar

L'expertise a abouti au constat suivant :

Le site de l'embouchure de la Moulouya a été d'une grande richesse écologique. Bien qu'il ait conservé des potentialités, **le développement du complexe touristique adjacent a provoqué ou accéléré une série d'événements et de comportements ayant conduit à une régression**

considérable de la biodiversité. Bien que les valeurs paysagères et écologiques du site Ramsar soient favorables à ce complexe touristique, on relève l'absence de toute mesure compensatoire envers ces valeurs et la quasi-absence de dialogue entre les acteurs concernés par la protection de l'environnement et les responsables du complexe touristique.

La mission a donc établi des recommandations pour améliorer la situation sur le terrain et réenclencher des processus de concertation. Elle suggère également de mettre en œuvre le même type de démarche et de concertation sur les zones où des développements touristiques similaires vont être conduits à proximité immédiate de sites Ramsar. Enfin, la mission reconnaît les efforts déjà accomplis pour mettre en œuvre la Convention et encourage le gouvernement marocain sur cette voie de façon à ce que le Maroc puisse faire bénéficier d'autres pays de son expérience en matière de gestion des sites Ramsar.

3- Les recommandations proposées par Ramsar et le degré de réponse du Gouvernement

Les recommandations proposées dans le cadre de cette mission

3.1- Recommandations d'ordre institutionnel

Recommandation 1a : Mettre en place un statut de protection du site, conformément à la loi 22-07 sur les aires protégées, incluant une zone tampon dans laquelle seules des activités d'exploitation des ressources renouvelables sont autorisées. De préférence, l'aire protégée et le site Ramsar doivent avoir les mêmes limites.

Réponse du Gouvernement : Aucune réponse à ce jour, il est impératif de doter le SIBE de ce statut de protection car il existe un risque imminent d'installer un autre projet touristique au sein de SIBE sur sa rive gauche. Au niveau de l'Agence Urbaine de Nador il est classé comme une réserve touristique.

Recommandation 1b : Réviser, actualiser et valider le plan de gestion du site, y compris son budget, et le mettre en œuvre.

Réponse du Gouvernement : Aucun plan de gestion du site n'a été adopté à ce jour et donc ni comité de gestion ni budget, malgré l'élaboration de deux plans de Gestion l'un à l'occasion du projet *Med Wet coast* et l'autre à l'occasion du projet SMAP III.

Recommandation 2a : Nommer une structure, responsable de cette aire protégée, chargée du suivi et de la mise en œuvre de la gestion sur la base du plan de gestion et lui donner la reconnaissance et les moyens (institutionnels et financiers) nécessaires pour remplir ses fonctions. Définir clairement les rôles et responsabilités de chacun des acteurs du site.

Réponse du Gouvernement : Aucune réponse, d'autant plus que la multiplicité des intervenants au niveau du SIBE pose parfois des problèmes de cohérence des actions menées par différents intervenants qui sont parfois contradictoires et causent des effets néfastes pour cette zone humide.

Recommandation 2b : Mettre en œuvre des mécanismes de concertation avec tous les usagers, par la mise en place d'un comité de gestion de l'aire protégée, selon le décret d'application de la loi sur les aires protégées. Un comité transitoire pourrait être créé, afin de contribuer à la mise en place de l'aire protégée et à l'élaboration de son plan de gestion. Ce comité transitoire pourrait être une émanation de l'Observatoire de l'Environnement, structure qui doit être créée au niveau du gouvernorat en 2011.

Réponse du Gouvernement : Malgré quelques efforts pour se concerter avec des ONG actives dans la zone, le mécanisme de concertation n'est pas établi de façon officielle et certaines ONGs sont toujours écartées par les autorités locales ou par certaines administrations publiques. La mise en place du Comité de Gestion groupant tous les intervenants y compris les ONGs actives et les riverains est nécessaire pour la bonne gestion et la préservation du SIBE.

Recommandation 2c : Négocier avec les complexes touristiques la prise de mesures compensatoires aux impacts directs et indirects sur le site Ramsar des constructions réalisées dans le cadre du « projet

FADESA » et des ouvrages connexes tel que le canal de protection du complexe touristique. Imposer des études d'impact pour tout projet d'extension même si celui-ci se situe à l'extérieur du site Ramsar. Cette recommandation vient en conformité avec la signature de la convention du 27 août 2003, dans laquelle FADESA Maroc s'est engagé à préserver l'environnement.

Réponse du Gouvernement : Il est malheureux de constater que certains projets attenants à la station balnéaire sont réalisés toujours sans étude préalable d'impacts sur l'environnement. Le Canal de protection du complexe touristique qui a détourné les eaux douces des pluies vers l'Oued est entrains de provoquer une augmentation de la salinité du SIBE ce qui menace toute sa biodiversité et ses écosystèmes et particulièrement la disparition des derniers vestiges de la juniperaie rouge.

3.2- Recommandations d'ordre écologique

Recommandation 3a : Avant que la STEP ne soit réalisée, définir un plan de réutilisation de l'eau traitée au profit de l'agriculture, des terrains de golf, des espaces verts ou de la biodiversité des zones humides et de leur attrait touristique et éducatif : réhabilitation de certains marais, adoucissement de la nappe locale, réaménagement du nouveau canal afin qu'il soit attractif pour les oiseaux.

Réponse du Gouvernement : Aucun plan de réutilisation des eaux usées traitées au niveau de la STEP par simple lagunage. En plus le canal a été complètement évacué des eaux de ruissellement par la construction d'un siphon au niveau de l'effluent de la source de Aïn Zebda.

Recommandation 3b : Lorsque la STEP sera fonctionnelle, rendre publiques les données de traitement afin de dissiper tout doute concernant la qualité des eaux rejetées.

Réponse du Gouvernement : A ce jour la STEP n'est pas encore fonctionnelle.

Recommandation 3c : Mettre en place, avant la réalisation du plan de gestion, des ouvrages simples de gestion de l'eau destinés à maintenir les fonctionnalités de la zone humide (ouvrages de rétention, amélioration de la circulation de l'eau...) sur les chenaux d'évacuation des eaux, si nécessaire.

Réponse du Gouvernement : Aucune réalisation dans ce sens.

Recommandation 4a : Recréer et renforcer le cordon dunaire situé au droit du bras mort, suivant la méthode de ganivelles, et en favorisant les essences locales, et en canalisant les accès à la plage.

Réponse du Gouvernement : Aucune action n'a été entreprise pour restaurer l'ancien cordon dunaire qui été complètement érodé à la suite de la construction de la nouvelle digue de la marina ; la canalisation de l'accès à la plage au niveau du rivage du SIBE n'a pas eu lieu et les véhicules des estivants ont complètement piétiné la végétation et les habitats du SIBE. Une anarchie pour accéder à la plage a eu lieu pendant les saisons estivales qui a causé beaucoup de tort aux écosystèmes du SIBE en l'absence d'éco gardes qui n'ont pas été recrutés malgré les promesses. (Photo N°1 et 2)

Recommandation 4b : Prendre des mesures de conservation et de réhabilitation de la juniperaie : éliminer progressivement les eucalyptus et soutenir l'expansion des espèces locales, notamment le Genévrier.

Réponse du Gouvernement : Aucune mesure n'a été faite pour la réhabilitation de la Juniperaie qui est menacée d'extinction à la suite de l'augmentation de la salinité dans la nappe. Dans l'ancienne embouchure les plantations qui ont été faites à base d'Acacia et d'Eucalyptus ont connu un échec total sauf pour quelques plants de Tamarix.

3.3- Recommandations de gestion de la fréquentation et des activités humaines

Recommandation 5a : Améliorer et faciliter l'accessibilité à la plage depuis la ville pour décongestionner le rivage du site Ramsar.

Réponse du Gouvernement : Aucune action n'a été entreprise dans ce sens et la plage du rivage du SIBE est toujours congestionnée à la suite de la difficulté d'accès à la mer au niveau de la station balnéaire qui tente de privatiser cet espace à son profit.

Recommandation 5b : Restaurer et rénover l'ensemble des équipements destinés à canaliser le public sur le site Ramsar, et fermer certains cheminements.

Réponse du Gouvernement : Tout le travail de restauration à base de tronc d'arbre a été détruit pendant la saison estivale à cause du non recrutement d'éco-gardes pour assurer leur surveillance et celle du respect du SIBE. Les véhicules transgressent les limites des parking pour aller sur la végétation du SIBE et les jets sky dérangent les oiseaux. (Photo N°2 et 3)

Recommandation 5c : Organiser l'accueil sur les parkings afin de dégager des moyens de financer des postes d'éco-gardes chargés d'assurer la surveillance et la propreté du site. Cette mesure doit être mise en place avec la municipalité de Saïdia et passe par la création d'un fonds à partir des recettes engendrées par le stationnement des véhicules. Le gestionnaire de l'aire protégée devra veiller à la bonne exécution de ce dispositif.

Réponse du Gouvernement : Les parkings sont une source à problème pour le SIBE au lieu de constituer une source de financement pour recruter des éco gardes et assurer la propreté du SIBE et de la plage. Les véhicules transgressent les limites du parking et piétinent la végétation en l'absence de recrutement des éco gardes. (Photo N°1 et 2)

Recommandation 5d : Mener des actions d'information et de sensibilisation envers les touristes fréquentant le site afin qu'ils adoptent un comportement respectueux du site, mesure pouvant être mise en place par le gestionnaire et par les associations spécialisées installées dans la zone.

Réponse du Gouvernement : Aucune action de sensibilisation ni par les eaux et forêts ni par la municipalité à part quelques rares actions des associations qui n'ont pas bénéficié de subvention ou d'aide de l'Etat pour réaliser un programme de sensibilisation de grande envergure.

Recommandation 5e : Mettre en place les moyens de créer un centre d'éducation à l'environnement dans le cadre d'un projet intégré d'éducation et d'écotourisme. Cette construction devra être réalisée en dehors du site Ramsar et respecter les normes environnementales.

Réponse du Gouvernement : Projet non réalisé.

Recommandation 5f : Mettre en place un dialogue avec les populations locales afin de les sensibiliser à un usage durable des ressources, notamment pour ce qui concerne les eaux de surface, la pêche, l'extraction de sable, l'irrigation et sur les avantages qu'ils peuvent tirer de la protection du site.

Réponse du Gouvernement : A l'occasion de la Journée Mondiale des Zones humides une sortie a été organisée par la Direction Régionale des eaux et forêts pour la sensibilisation des jeunes scolaires de l'importance du SIBE, mais ce genre d'action devrait être soutenu et élargi sur toute la population riveraine du SIBE. De même qu'une journée d'étude a été organisée à l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité avec une sortie de terrain pour visiter le SIBE.

Recommandation 5g : Développer avec et pour les populations locales des activités nouvelles, génératrices de revenus et basées sur une exploitation durable des ressources naturelles (guidage, promenades en bateau....) et poursuivre les efforts déjà engagés dans ce domaine, notamment avec les pêcheurs.

Réponse du Gouvernement : A part un projet mené par le collectif d'association ECOLOMAN pour aider les pêcheurs et développer l'écotourisme dans la zone, aucune action n'a été entreprise dans ce sens par les administrations.

Recommandation 5h : Transformer la rocade en route verte, à vitesse limitée, avec clés de lecture du paysage.

Réponse du Gouvernement : Aucune action dans ce sens, toute fois il est à signaler une opération de reboisement dans le versant de la falaise de Ouled Mansour pour protéger le canal de protection de la station balnéaire a été entrepris par la Direction Régionale des eaux et forêts. (Photo N° 10)

Recommandation 5i : Revoir l'implantation et la taille des panneaux, en particulier ceux de signalisation du site Ramsar.

Réponse du Gouvernement : Le panneau géant de publicité pour la station balnéaire installé à l'entrée du SIBE a été enlevé.

3.4- *Recommandations relatives à la recherche scientifique*

Recommandation 6a : Effectuer des études complémentaires sur les quantités et la qualité des eaux de surface traversant le site, en particulier, établir une simulation de l'impact des eaux salées sur le fonctionnement du système. Veiller à respecter le débit environnemental de la Moulouya afin de ne pas compromettre le fonctionnement des écosystèmes du site Ramsar.

Réponse du Gouvernement : La station balnéaire a réalisé une station balnéaire géante pour pomper les eaux en prélevant sur le débit environnemental de la Moulouya. Ce prélèvement impactera forcément sur les écosystèmes et la biodiversité de la Moulouya et notamment pendant la période estivale.

Recommandation 6b : Actualiser l'ensemble des données sur la biodiversité (faune, flore et habitats) du site et comparer les résultats avec ceux des recherches précédemment menées et mettre en place des procédures de suivi dans le cadre du plan de gestion.

Réponse du Gouvernement : Pour le moment aucune étude à notre connaissance n'a été lancée pour actualiser les données sur la biodiversité du SIBE et évaluer l'impact du projet touristique le SIBE de la Moulouya.

3.5- *Recommandations au niveau national/régional*

Recommandation 7a : Prendre en compte, dans les projets de développement, la proximité des sites Ramsar et veiller à leur conservation, voire à leur mise en valeur par le développement d'activités de découverte et de sensibilisation du public.

Réponse du Gouvernement : Actuellement tous les méga projets touristiques au Maroc ont été localisés au voisinage immédiat des zones humides.

Recommandation 7b : Valider, dès que possible, sur la base des documents déjà rédigés et actualisés, une stratégie nationale de préservation des zones humides.

Réponse du Gouvernement : Pour le moment aucune stratégie de préservation des zones humides n'est adoptée au Maroc.

Recommandation 8a : Intégrer dans la révision de la Fiche Descriptive Ramsar (FDR), en 2011, les nouveaux éléments relatifs au site (données biologiques, écologiques, économiques...).

Réponse du Gouvernement : (PM)

Recommandation 8b : Renforcer les fonctions de l'actuel comité national Ramsar afin qu'il puisse :

- Examiner la situation de chaque site, en particulier les sites soumis ou susceptibles d'être soumis aux mêmes pressions et problèmes que le site de l'embouchure de la Moulouya.

Appliquer l'expérience acquise lors de la gestion du cas du site de la Moulouya à d'autres sites dans le même cas de figure, par exemple les sites adjacents à une des stations du plan AZUR. (PM)

- Actualiser les 24 Fiches Descriptives Ramsar (FDR), proposer des mesures conservatoires si nécessaire. (PM)

- Stimuler la concertation locale par la mise en place de comités de gestion locaux. (PM)

- Définir un processus de communication clair entre gestionnaires de site Ramsar et Autorité Administrative Ramsar de façon à ce que l'Autorité Administrative soit informée de toute modification survenue ou susceptible de survenir sur le site et que les gestionnaires soient informés de toute nouvelle action nationale. (PM)

- Suggérer la désignation de nouveaux sites Ramsar. (PM)

4. Autres dysfonctionnements

En plus des dysfonctionnements qui ont été relevés dans le constat de l'expertise de Ramsar d'autres dysfonctionnements ont été enregistrés et ont eu lieu après la mission consultative de Ramsar :

4.1- Catastrophe écologique de la Moulouya du 17 juillet 2011

Une grave catastrophe écologique a été provoquée par le déversement des eaux usées et des polluants chimiques dans la Moulouya par l'usine sucrière de la SUCRAFOR à Zaïo et qui entraîné la mort massive des poissons de la Moulouya et du cheptel ovins et bovins des riverains ainsi que des dégâts sur les cultures qui ont été irriguées par les eaux de la Moulouya. Une plainte par les ONGs locales a été déposée au près du tribunal de Zaïo. (Photo N° 7)

4.2- Pollution de la Moulouya au cours de cet été

Un appel urgent a été lancé par les ONGs à la suite du déversement des eaux usées et des polluants chimiques dans la Moulouya par l'usine sucrière de la SUCRAFOR à Zaïo qui a eu lieu le 10/07/2012 pour éviter une nouvelle catastrophe écologique comme celle de l'année passée. Cette pollution a été notée malgré les engagements de la SUCRAFOR et l'Agence du Bassin Hydraulique pour ne rien déverser dans la Moulouya pendant la saison actuelle. (Photo N° 8 et 9)

4.3- Des constructions en béton armée en plein SIBE

Les ONGs locales ont lancé des appels pour arrêter trois constructions en béton armée en plein SIBE qui ont été réalisées par la province de Berkane ; ce qui démontre une fois de plus le manque de cohésion entre les décisions des différents intervenants dans le SIBE et le manque de respect au statut de site d'intérêt biologique classé par la convention Ramsar. (Photo N° 5 et 6)

Conclusion

D'après ce diagnostic, il paraît que le SIBE de la Moulouya est toujours sous la menace des actions non concertées et qui manquent de cohérence entre les différents intervenants étatiques. Plusieurs projets ont été réalisés sans une étude sérieuse d'impact sur l'environnement comme le prévoit la Loi 10-03. Nous restons très inquiets sur le devenir de la biodiversité et les écosystèmes de ce SIBE malgré quelques actions qui sont menées par les autorités qui ne sont pas à la hauteur pour compenser les effets négatifs soit des estivants ou d'autres départements qui réalisent leurs projets sans concertation et qui manquent de cohérence. La volonté déclarée des autorités marocaines pour la préservation des zones humides au Maroc nécessite l'élaboration d'une stratégie nationale et l'application de la Loi 22-07 des aires protégées à ces zones. La nomination des Comités de Gestion de ces zones intégrant toutes les entités qui interviennent au niveau du SIBE ainsi que les ONGs actives et les riverains est nécessaire pour leur bonne gestion et leur préservation.

Fait et clôt à Oujda le 1^{er} Août 2012

Le Président de l'Espace de Solidarité et de Coopération de l'Oriental

Signé : BENATA Mohamed

Album Photos



Photo N°1 : En l'absence des éco-gardés tout est permis dans le SIBE de la Moulouya



Photo N°2 : Les véhicules des estivants qui piétinent la végétation du SIBE, une totale anarchie en l'absence d'éco-gardés pour protéger le SIBE et sa biodiversité



Photo N°3 : les oiseaux de la Moulouya sont dérangés par les jet Sky



Photo N°4 : Aucun respect du SIBE par ses voisins de la Station Balnéaire de Saïdia



Photo N°5 : Des constructions en béton armé en plein SIBE



Photo N°6 Des constructions en béton armé en plein SIBE



Photo N°7 : Catastrophe écologique sur la Moulouya causé par le déversement des eaux usées et de polluants chimiques de la Sucrafor le 17 Juillet 2011



Photo N°8 : Pollution due aux déversements des polluants chimiques de la Sucrafor en 2012



Photo N°9 : Pollution due aux déversements des polluants chimiques de la Sucrafor en 2012



Photo N°10 : Projet de restauration des terrains et de lutte antiérosive dans les collines de Ouled

RAPPORT DE LA SORTIE DE PROSPECTION EFFECTUEE LE 19/07/2012

Suite à l'alerte lancée par les riverains de la Moulouya au sujet de la pollution et du déversement des eaux usées et des polluants chimiques par SUCRAFOR, usine sucrière de Zaïo, Les associations de protection de l'environnement relevant du collectif de l'Ecolo Plate Forme du Maroc du Nord (ECOLOMAN), notamment l'Espace de Solidarité et de coopération de l'Oriental (ESCO), l'Association Shems pour l'éducation, la citoyenneté et l'environnement de Ahfir, l'Association Homme et Environnement de Berkane (HEE) ont décidé d'effectuer une mission de prospection le 19 juillet 2012 pour s'enquérir de la situation qui prévaut dans cette zone avoisinante de la Moulouya.

Ont participé à cette mission :

- BENATA Mohamed, Président de l'ESCO et coordinateur de l'ECOLOMAN
- AAMRANI Abderraman, Président de l'association Shems, trésorier de l'ECOLOMAN
- BACHIRI Najib, Président de l'association HEE, coordinateur adjoint de l'ECOLOMAN

A ce groupe s'est joint au niveau de la ville de Zaïo, deux militants écologistes, Mr KABDANI Tarik et Mr MOUMNI Mohamed.

Après un briefing au siège de l'association HEE à Berkane, la mission a pris la direction de Zaïo vers 10H30 et s'est rendue en premier lieu à Douar Ouled Kaddour où se rencontre le confluent de la Moulouya Oued Betha avec la Moulouya. La commission a constaté sur les lieux que Oued Betha est porteur d'un rejet grisâtre qui sent mauvais et se déverse vers la Moulouya. La commission s'est entretenue avec les habitants du village notamment des femmes et des enfants la majorité des hommes sont allés au souk à Zaïo. Les femmes et les enfants ont déclaré que la SUCRAFOR déverse ses polluants dans Oued Betha qui dégage des mauvaises odeurs et qui a provoqué la mortalité de six brebis qui ont bu l'eau polluée de Oued Betha car ils sont obligés de traverser cet Oued pour aller s'abreuver sur l'autre rive où la Moulouya n'est pas polluée.

Après ce constat, la commission a contacté par téléphone des responsables au niveau de l'Agence du Bassin Hydraulique de la Moulouya, de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification et de l'Observatoire Régional de l'Environnement pour informer les responsables de la situation qui prévaut sur le terrain et demander leur action pour intervenir et rectifier cette aberration. A près ces entretiens, Il était convenu qu'une équipe de la SUCRAFOR nous rejoigne sur place, mais après un certain moment la commission a décidé de se rendre à la SUCRAFOR à Zaïo.

Nous avons commencé par la sortie de l'effluent pour constater que les rejets de la SUCRAFOR existent bien et sont rejetés dans la nature en sentant très mauvais. En outre il a été constaté par les membres de la commission que la SUCRAFOR a clôturé toute la zone des lagunes à l'intérieur de l'usine ainsi que les canaux qui rejettent les eaux usées et les différents polluants chimiques pour empêcher des visites inopinées des lieux. Mais il est évident que cette clôture n'a pas empêché les rejets de sortir de l'usine et d'être déversés dans la nature et par la suite dans la Moulouya via Oued Betha.

Après ce constat, la commission a décidé de se rendre à la Direction de l'usine pour demander audience mais il paraît que les responsables n'étaient pas sur les lieux pour nous recevoir.

Nous sommes allés ensuite voir le président de la commune de Ouled Settout qui n'était pas dans son bureau mais avec qui nous nous sommes entretenus par téléphone pour l'informer de la situation et de la pollution qui émane de la SUCRAFOR, il a été convenu d'aller rendre visite à Mr Le Pacha de la ville de Zaïo. Ce dernier étant en réunion au niveau de la province de Nador, après son entretien par téléphone il a été décidé de rédiger une plainte à ce sujet qui a été signée conjointement par les membres de la commission pour informer les autorités locales et demander leur intervention de façon urgente pour éviter une éventuelle catastrophe écologique comme celle de l'année passée.

La mission de prospection ayant été achevée, les membres ont quitté les lieux vers 16H00.

Fait et clos à Oujda Le 19 Juillet 2012

Le président de l'Espace de Solidarité et de Coopération de l'Oriental

Coordinateur de l'Ecolo Plate Forme du Maroc du Nord

Signé : BENATA Mohamed